Envoyé en préfecture le 24/12/2018
Reçu en préfecture le 24/12/2018
Affiché le
ID : 091-219102860-20181220-DEL_2018_0145-DE

VILLE DE Grigny

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

et des Décisions du Maire

Séance du Jeudi 20 Décembre 2018.

L'An deux mille dix-huit, le Jeudi 20 décembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 21

P. RIO - F. OGBI - Y. LE BRIAND – S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB KEBAY – A. ZERKAL - S. BELLAHMER – P. LOUISON - J. BORTOLI - C. VAZQUEZ – F. NDOMBELE – M. GAMIETTE - M. SOILIHI – M. AUBRY - C. RENKLICAY – S. GHENAIM – L. CAMARA - S. GIBERT – S. GAUBIER – K. OUKBI.

Absents Excusés Représentés : 4

D. ATIG représenté par Y. LE BRIAND – G. BAGAVANNE représenté par S. LAATIRISS – T. DIAWARA représentée par M. AUBRY – A. LAMOTHE représentée par K. OUKBI.

Absents Excusés : 2

Y. BOUKANTAR – P. TROADEC.

Absents : 8

A. QAROUACH - Y. ITOUA – C. MABANZA – L. HERGAUX – C. M' PIANA – S. BENDIAB – D. DIARRA – G. BINOIS.

Délibération N° DEL – 2018 – 0145 : « Actualisation de la grille tarifaire du marché d'approvisionnement ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'art. L.1411-3,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et aux Libertés des Communes, des Départements, des Régions, complétée et modifiée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982,

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

Vu le rapport d'activités pour l'année 2017 transmis en date du 16 novembre 2018, par la Société « Les Fils de Mme GERAUD » dans le cadre de sa Délégation de Service Public pour la gestion du marché d'approvisionnement,

Envoyé en préfecture le 24/12/2018
Reçu en préfecture le 24/12/2018
Affiché le
ID : 091-219102860-20181220-DEL_2018_0145-DE

Vu le courrier de la Société « Les fils de Mme GERAUD » en date du 12 octobre 2018, faisant état de la demande d'actualiser les tarifs des linéaires d'exploitation pour l'année 2019,

Vu la délibération du 17 octobre 2016 faisant état de la révision tarifaire appliquée sur les deux exercices budgétaires (2017 /2018) rattrapant progressivement les écarts des années antérieures, en conformité avec la demande du délégataire d'actualiser les tarifs en vigueur,

Vu la délibération du 27 novembre 2017 approuvant le rapport annuel d'activité 2016 ainsi que la nouvelle grille de tarifaire,

Vu la Commission Municipale du marché d'approvisionnement, qui s'est tenue le 15 novembre 2018, dans laquelle une présentation de la nouvelle grille tarifaire pour l'année 2019 a été faite,

Délibère, et,

Prend acte de la demande de la Société « Les fils de Mme GERAUD » en conformité avec la notification de la délégation de service public initiale,

Décide d'adopter à compter du 1er janvier 2019, la nouvelle grille tarifaire ci-dessous.

Grille tarifaire à compter du 01/01/2019				
Droits de place H.T. Unité : mètre Linéaire (ml)	Tarifs 2008 H.T.	Tarifs actualisés à compter du 01/01/2017 H.T.	Tarifs actualisés à compter du 01/01/2018 H.T.	**Tarifs actualisés à compter du 01/01/2019 H.T.**
Places couvertes abonnés	2.26 €	2,46 €	2.66 €	**2.79 €**
Places couvertes non abonnés	2.86 €	3.12 €	3.36 €	**3.52 €**
Places découvertes abonnés	1.59 €	1.73 €	1.87 €	**1.96 €**
Places découvertes non abonnés	2.19 €	2.39 €	2.58 €	**2.70 €**
Fournitures de sacs (immondices)	0.45 €	0.49 €	0.53 €	**0.56 €**

Envoyé en préfecture le 24/12/2018
Reçu en préfecture le 24/12/2018
Affiché le
ID : 091-219102860-20181220-DEL_2018_0145-DE

Mandate Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions nécessaires en faveur de la diversité, de la qualité des produits alimentaires proposés en direction de la clientèle, et la maîtrise du périmètre du marché avec la limitation des étals occupants.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,

Philippe RIO

Vote : ***Pour :*** ***23***
Abstentions : ***2 (K. OUKBI – A. LAMOTHE).***

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : 24/12/18

Transmis au contrôle de légalité le : 24/12/18

Envoyé en préfecture le 24/12/2018
Reçu en préfecture le 24/12/2018
Affiché le
ID : 091-219102860-20181220-DEL_2018_0145-DE